

Donnez du sens à la Taxe d'Apprentissage

Réforme fiscale :

Le calcul, les modalités d'affectation et de répartition de la taxe d'apprentissage collectée 2015 sur salaires 2014 ont été modifiés par la loi du 5 mars 2014.

Les lycées technologiques et professionnels tels que le lycée des métiers de l'industrie et du bâtiment Sainte Famille Saintonge voient la fraction de taxe qui pouvait leur être attribuée passer de 48% à 15 % (Catégorie A = 65% du Hors Quota (23% de la taxe))

Le Lycée Sainte Famille Saintonge est habilité à percevoir la part Hors Quota

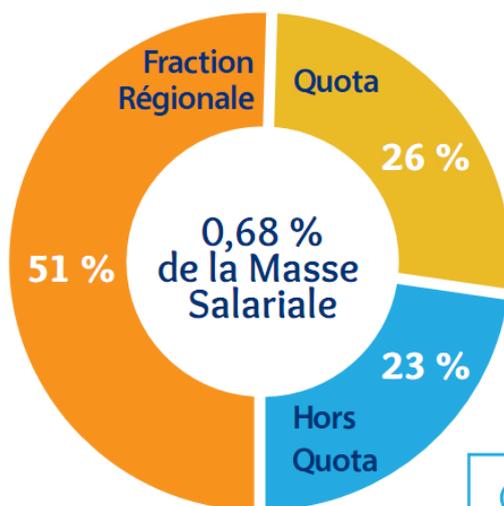
L'UFA Sainte Famille Saintonge est habilitée à percevoir la part Quota

Participez à la formation de vos futurs collaborateurs, demandez l'attribution de la taxe d'apprentissage versée par votre entreprise au lycée des métiers de l'industrie et du bâtiment Sainte Famille Saintonge.

Trésor Public :

 financement des CFA

 par les Conseils Régionaux



CSA < 4% Alt.

 montant variable et affectable par l'entreprise à l'apprentissage

CFA / SA / UFA

Catégorie A - 65 %

 Formations de niveau V, IV et III (CAP à BAC + 2)

Catégorie B - 35 %

 Formations de niveau II et I (BAC + 3 et plus)



Déductions Stage = 3 % TA

 Bonus alternance *

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage, pénalité versée par les entreprises de plus de 250 salariés qui ne respectent pas le quota alternance

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

SA : Section d'Apprentissage

UFA : Unité de Formation par l'Apprentissage

 * Décret en attente

EN 2015

**L'ensemble scolaire Sainte Famille Saintonge,
Le Lycée *PASSERELLE*, une offre de formation complète**

L'U.F.A. Sainte Famille Saintonge : des formations en Apprentissage

- DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance)
- BTS Bâtiment

Le C.F.C. Sainte Famille Saintonge : des formations en contrat de professionnalisation

- BTS Bâtiment
- BTS Etudes et Economie de la Construction
- BTS Travaux Publics

Le Lycée Technologique Sainte Famille Saintonge : en formation initiale

- Bac STI2D :
 - Architecture et Construction (AC)
 - Système Information et Numérique (SIN)
 - Energie et Environnement (EE)
- BTS :
 - Bâtiment
 - Etudes et Economie de la Construction

Le Lycée Professionnel Sainte Famille Saintonge : en formation initiale

- Bac Pro Technique du Bâtiment Etudes et Economie (BCP TBEE option A)
- Bac Pro Electrotechnique Energie Equipements Communicants (BCP EIEEC)
- Bac Pro Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques (BCP TISEC)
- CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités (CAP MBC)
- 3^{ème} Prépa-professionnelle (ex 3^{ème} MDP6)

Le Lycée Général Sainte Famille Saintonge :

- 2^{nde} Générale et Technologique (2^{nde} GT) avec matières d'exploration :
 - Sciences de l'Ingénieur
 - Création et Innovation Technologique
 - Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion
- Bac S option Sciences de l'Ingénieur (Bac S-SI)

Madame, Monsieur,

La Taxe d'Apprentissage est un impôt qui permet à l'entreprise de financer l'établissement de son choix par l'intermédiaire d'un organisme collecteur.

Cette taxe finance les établissements qui développent des formations permettant aux jeunes de s'adapter efficacement au monde de l'entreprise et de stimuler le tissu économique régional.

La part « Hors Quota » finance l'investissement dans les lycées technologiques et professionnels.

La part « Quota » finance la formation par l'Apprentissage.

Cet impôt est à régler au mois de février.

En février 2015 vous verserez un impôt de 0,68% des salaires de l'année 2014.

La Taxe d'Apprentissage est une ressource vitale pour offrir une formation reconnue à vos futurs collaborateurs.

En versant au Lycée et à l'UFA Sainte Famille Saintonge, vous investissez aujourd'hui pour développer les connaissances et les compétences de demain !

Pour nous attribuer votre taxe, il suffit de préciser à l'organisme collecteur votre souhait de réversion au :

Lycée Sainte Famille Saintonge pour la part Hors Quota

et à : **L'UFA Sainte Famille Saintonge pour la part Quota**

en mentionnant dans le chapitre « subventions écoles et CFA » de la déclaration CERFA :

part « Hors Quota »

**Lycée Technologique et Professionnel
Sainte Famille Saintonge,
12 rue de Saintonge – BP 58
33023 Bordeaux cedex.**

part « Quota »

**UFA Ste Famille Saintonge
CFA Aspect Aquitaine
54 Bd Godard
33300 Bordeaux**

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information. Je vous remercie de votre participation à notre action de formation et vous prie de bien vouloir accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'économe, P. Lacoste Lagrange.

**Sainte Famille
Saintonge**

BORDEAUX
LYCEE DES METIERS DE
L'INDUSTRIE ET DU BATIMENT
Le Lycée PASSERELLE



**Votre Taxe d'Apprentissage
investie au lycée Sainte Famille Saintonge**



Ensemble scolaire Sainte Famille Saintonge
12, rue de Saintonge - BP 58 - 33023 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 39 29 - Fax 05 56 99 39 26
Courriel : accueil@lyceesaintefamille.com - Site internet : www.lyceesaintefamille.com